



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Congé pour le décès d'un enfant mineur

Question au Gouvernement n° 2651

Texte de la question

CONGÉ POUR LE DÉCÈS D'UN ENFANT MINEUR

M. le président. La parole est à M. Bruno Bonnell.

M. Bruno Bonnell. Ma question s'adresse à Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail.

Qui peut s'arroger le privilège de l'humanité ?

Mme Marie-Christine Dalloz. Ce sont des amateurs !

M. Bruno Bonnell. Qui peut, d'un coup de tweet, traiter de charognes des mères et des pères de famille, des infirmières, des médecins, tous députés engagés dans l'action sociale depuis toujours ? Messieurs les censeurs du clavier et du micro...

M. Fabien Di Filippo. C'est vous qui avez voté contre !

M. Bruno Bonnell. ...arrêtez l'indécence et la manipulation de l'émotion des foules. (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Protestations sur les bancs du groupe LR.*) Cessez de faire croire qu'il existe trente-sept cœurs à abattre, et qu'ils appartiennent tous à une majorité cynique et bornée ! (*Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM.*)

Dans cet hémicycle, il y a des femmes et des hommes, avec chacun leur histoire.

M. Bernard Deflesselles. Des godillots !

M. Bruno Bonnell. Quelles que soient leurs convictions, quel que soit leur parti... (*Protestations de plus en plus vives sur les bancs du groupe LR, dont certains membres se lèvent.*)

M. le président. Monsieur le député, avancez !

M. Bruno Bonnell. Réveillez-vous ! Réveillons-nous ! (*Nouvelles protestations sur les bancs du groupe LR.*)

Mme Mathilde Panot. Vous, réveillez-vous !

M. Bruno Bonnell. Nous parlons de la douleur absolue.

M. Damien Abad. C'est au Gouvernement qu'il faut le dire !

Mme Émilie Bonnivard. Vous n'aviez qu'à voter la proposition de loi !

M. Bruno Bonnell. Nous parlons de la douleur absolue. Perdre un enfant, c'est perdre son avenir, sa projection personnelle dans l'éternité. On met du temps à l'accepter : pas cinq jours, pas douze jours, mais toute une vie ! *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)*

Puis on comprend, messieurs dames, que cette étoile filante personnelle qui a traversé notre ciel, elle l'a enchanté. À ce moment-là, on comprend la force de l'âme humaine et on comprend qu'il existe une force de vie. Pour être de ceux qui ont vécu cela... *(Protestations sur les bancs du groupe LR.)*

M. Jean-François Parigi. Manipulation !

M. Maxime Minot. Monsieur le président ! Monsieur le président !

M. Bruno Bonnell. Pour être de ceux qui ont vécu cela... *(Protestations de plus en plus vives sur les bancs du groupe LR.)*

M. Maxime Minot. La question est censée s'adresser au Gouvernement !

M. le président. Un peu de calme, s'il vous plaît !

M. Bruno Bonnell. ...je vous le dis : légiférer sur quelques jours n'est pas le sujet. C'est même incongru. *(Huées sur les bancs du groupe LR.)* La proposition de notre collègue Guy Bricout...

M. le président. Merci, monsieur le député.

M. Bruno Bonnell. La situation est impossible, monsieur le président ! J'ai une proposition à faire. *(Mesdames et messieurs les députés du groupe LaREM se lèvent et applaudissent. – Huées sur les bancs du groupe LR.)*

M. le président. Votre temps de parole est écoulé. *(M. Bruno Bonnell proteste. – Huées persistantes sur les bancs du groupe LR.)*

Monsieur Bonnell, mes chers collègues, ces sujets sont suffisamment douloureux...

Mme Geneviève Levy. Exactement !

M. le président. ...pour qu'on écoute dans le calme la réponse de la ministre, qui a la parole.

M. Damien Abad. C'est la séance des questions au Gouvernement, pas à l'opposition !

M. Maxime Minot. Il y a deux poids, deux mesures, ici...

Mme Muriel Pénicaud, ministre du travail. Il y a encore beaucoup de sujets à traiter. À travers les avancées du projet voté par la majorité présidentielle, à travers aussi les expressions de colère ou de doute, j'entends une chose : les parents en deuil nous attendent pour aller plus loin.

M. Fabien Di Filippo. Redites ce que vous avez dit jeudi !

Mme Muriel Pénicaud, ministre. Et pour cause, plusieurs questions n'ont pas été traitées : le congé de deuil devrait-il concerner uniquement les salariés du privé, ou également les indépendants et les fonctionnaires ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM et sur quelques bancs du groupe MODEM.)* Il faut se mettre d'accord sur la définition du rôle de la solidarité nationale : tel était le sens de mes propos jeudi dernier.

M. Adrien Quatennens. Vous ramez !

M. Patrick Hetzel. Honte à vous, madame la ministre !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Comment lever tous les obstacles pour les parents ? En effet, au deuil d'un enfant, le parcours administratif est une vraie souffrance.

M. Maxime Minot. C'est à vomir...

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Comment faire en sorte qu'il n'y ait pas de rupture brutale des allocations familiales ? Comment faire, surtout, pour que l'accompagnement psychologique permette d'aider à se reconstruire – même si, bien entendu, cela nécessite des années ? Les douze jours doivent-ils être volontaires ? peuvent-ils être fractionnés ? Quelles en sont les modalités ?

M. Fabien Di Filippo. Incompétente !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Il faut en discuter avec les acteurs – partenaires sociaux, associations, mais aussi parlementaires : le rapporteur, M. Guy Bricout, les députés des différents bords, les députés de la majorité – et c'est ce qu'Adrien Taquet et moi allons faire. Nous allons faire en sorte d'avancer à partir des propositions des parlementaires et du Gouvernement.

M. Maxime Minot. Arrêtez !

Mme Mathilde Panot. Les amendements, vous connaissez ?

M. Loïc Prud'homme. Blabla !

Mme Muriel Pénicaud, ministre . Je crois qu'aujourd'hui, nous devons penser non pas à crier, mesdames et messieurs les députés, mais aux parents, tout simplement. Sur ce point, nous devrions nous retrouver.

Mme Josiane Corneloup. Ce n'est pas ce que vous disiez jeudi dernier !

Données clés

Auteur : [M. Bruno Bonnell](#)

Circonscription : Rhône (6^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2651

Rubrique : Travail

Ministère interrogé : Travail

Ministère attributaire : Travail

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 février 2020](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [5 février 2020](#)